

05/31319

1^{er} FEV 2007

2401172

3 C.D.B. AGENCEMENT
Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 10.000 Euros
siège social
54 Allée des Platanes
Zone Artisanale
77100 MEAUX

R.C.S. MEAUX B 484 299 854
SIRET 484 299 854 00014

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 1^{ER} FEVRIER 2007

L'AN DEUX MIL SEPT

LE JEUDI PREMIER FEVRIER

A 16 HEURES

AU SIEGE SOCIAL.

Sur convocation du Gérant, les associés de la Société à Responsabilité Limitée «3 C.D.B. AGENCEMENT», se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- LIBERATION DU CAPITAL SOCIAL.

LES ASSOCIES:

- *Monsieur BURGER Stéphane.*
- *Madame BURGER née AUDOIN Tania.*
- *Monsieur SALOT Cyrille.*

Monsieur SALOT Cyrille, Gérant, constate que l'assemblée réunissant un ensemble d'associés, représentant plus de 50% du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, il est mis aux voix les résolutions suivantes :

BS

BS.

BT.

SE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de proposer aux associés de libérer la somme de UHUIT MILLE EUROS (8.000 Euros), à savoir :

<i>- Monsieur BURGER Stéphane, la somme de</i>	<i>3.200,00 EUROS</i>
<i>- Madame BURGER née AUDOIN Tania, la somme de</i>	<i>800,00 EUROS</i>
<i>- Monsieur SALOT Cyrille, la somme de</i>	<i>4.000,00 EUROS</i>
	<i>-----</i>
	<i>8.000,00 EUROS</i>
	<i>=====</i>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

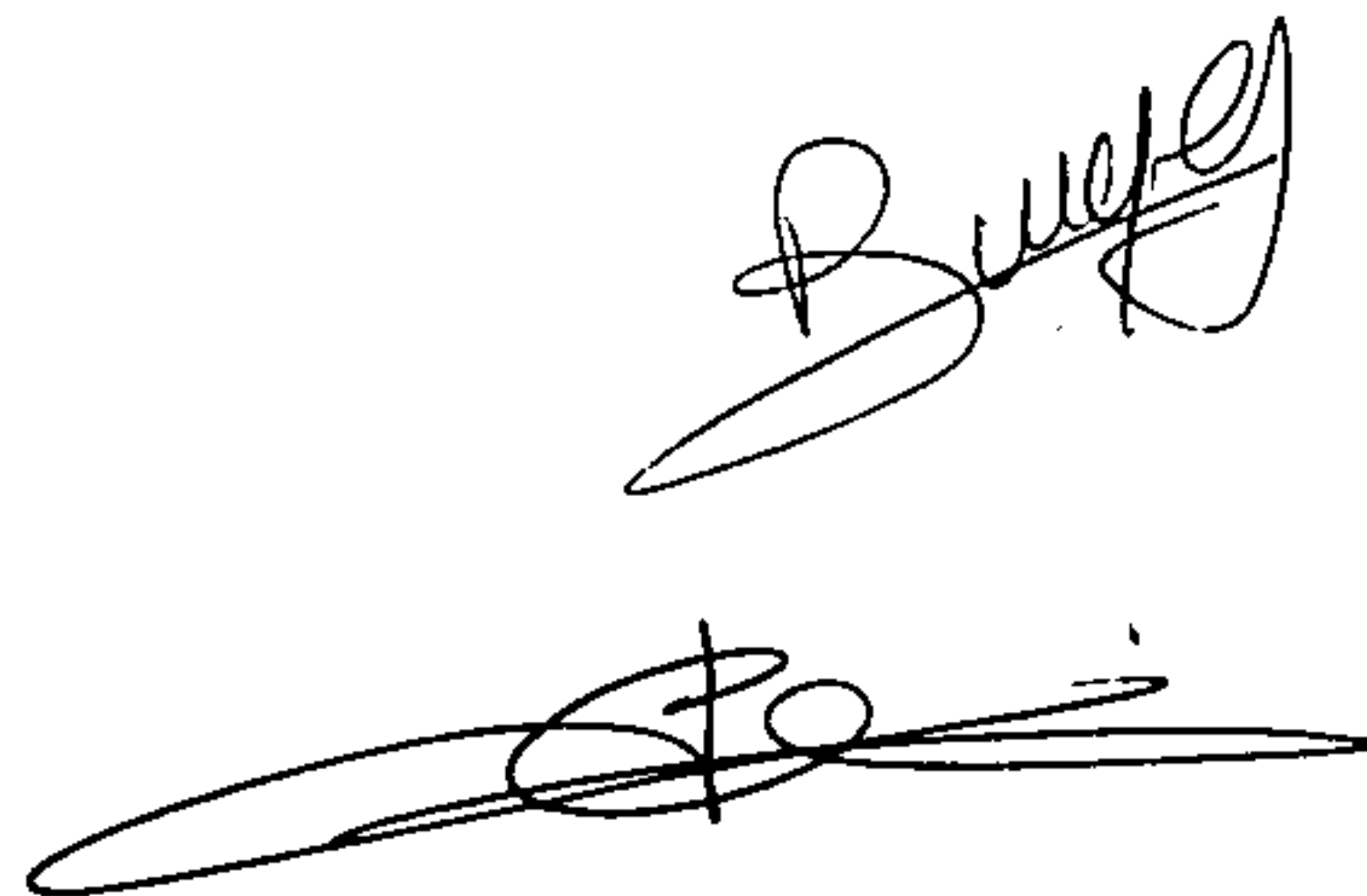
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance, à l'effet de fixer la date limite de la Libération du capital social pour la somme de HUIT MILLE EUROS (8.000,00 Euros).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès verbal, lequel après lecture a été signé par tous les associés.



15 FEV. 2007

3 C.D.B. AGENCEMENT
Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 10.000 Euros
siège social
54 Allée des Platanes
Zone Artisanale
77100 MEAUX

R.C.S. MEAUX B 484 299 854
SIRET 484 299 854 00014

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 FEVRIER 2007

L'AN DEUX MIL SEPT

LE JEUDI QUINZE FEVRIER

A 17 HEURES

AU SIEGE SOCIAL.

Sur convocation du Gérant, les associés de la Société à Responsabilité Limitée «3 C.D.B. AGENCEMENT», se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- CONSTATATION DE LA LIBERATION DU CAPITAL SOCIAL A HAUTEUR DE 8.000,00 EUROS.

LES ASSOCIES:

- *Monsieur BURGER Stéphane.*
- *Madame BURGER née AUDOIN Tania.*
- *Monsieur SALOT Cyrille.*

Monsieur SALOT Cyrille, Gérant, constate que l'assemblée réunissant un ensemble d'associés, représentant plus de 50% du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, il est mis aux voix les résolutions suivantes :

SB *g* *JB*

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constate que la libération du capital social par le versement à hauteur de HUIT MILLE EUROS (8.000 Euros) est effective.

Les fonds ont été posés à la Banque « S.N.V.B. » Agence de MEAUX 77100, en date du 14 FEVRIER 2007 ainsi que l'atteste le certificat de dépôt à savoir :

<i>- Monsieur BURGER Stéphane, la somme de</i>	<i>3.200,00 EUROS</i>
<i>- Madame BURGER née AUDOIN Tania, la somme de</i>	<i>800,00 EUROS</i>
<i>- Monsieur SALOT Cyrille, la somme de.....</i>	<i>4.000,00 EUROS</i>
	<i>-----</i>
	<i>8.000,00 EUROS</i>
	<i>=====</i>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance et au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la Loi, en conséquence de la résolution qui précède.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès verbal, lequel après lecture a été signé par tous les associés.

